

**CUISINE CENTRALE
DE FONTBONNE**

À la demande de l'association « Fontbonne L'Espace Nature », la Communauté de Commune a repris à sa charge depuis le 1^{er} novembre dernier la gestion de la cuisine centrale. Cette cuisine dans laquelle travaillent 4 salariés, fournit les repas des écoles de Cordes, du RPI Penne / Vaour ainsi que des écoles de Bruniquel / St-Maffre soit environ 31000 repas scolaires annuels.

Elle prépare également les repas pour les personnes âgées distribués par l'Union Mutualiste Tarnaise (14000) ainsi que les repas du centre d'hébergement de Fontbonne. Elle peut également répondre à toutes demandes privées (mariage, fêtes...). N'hésitez donc pas à demander un devis à notre chef économiste, Pascal Mervant.

Concernant les repas scolaires distribués sur le RPI Penne / Vaour, le Comité Syndical du SIVOS a décidé d'augmenter le prix d'achat des repas à la cuisine centrale de 3,50 € à 3,80 € au 1^{er} janvier 2012, les parents payant 3,35 €, le solde est pris en charge par le SIVOS.

Enfin, une gestion plus rigoureuse de la production des repas scolaires (trop de perte de repas) nous impose une nouvelle organisation en ce qui concerne l'inscription des enfants à la cantine. Celle-ci se fera dorénavant à la semaine, tout repas commandé sera facturé sauf absence pour raisons médicales.

Nous demandons donc aux parents d'élèves d'être vigilants à ce sujet afin de faciliter le travail des personnes chargées de la collecte des inscriptions.

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

Des travaux d'agrandissement et de rénovation doivent commencer d'ici quelques semaines sur les bâtiments des 2 Offices de Tourisme. Ces travaux permettront notamment au bâtiment de Penne d'être pourvu de toilettes et de disposer d'un peu plus de place. L'ensemble de ces travaux est évalué à 53000 € TTC : 21000 € pour Milhars et 32000 € pour Penne.

**SALLE COUVERTE SUR
LE CAUSSE DE MAGROU**

Le permis de construire modifié a été accepté. La structure sera en lamellé-collé et le revêtement extérieur en bardage bois. Les appels d'offre aux entreprises sont en cours de rédaction.

MAISON « AL PAÍS ENSEMBLE » DE PENNE

Le projet de colocation de personnes âgées implanté dans l'ancien hôtel de Penne (à côté de l'épicerie) va demander encore quelques mois d'attente. Le permis de construire a été déposé mais l'architecte des bâtiments de France n'est pour l'instant pas d'accord avec le projet. Des négociations entre le Maire et l'architecte des bâtiments de France ont commencé. En attendant nous continuons à travailler sur l'organisation interne de la maison en mettant en place des conventions entre la CCCNOT et l'association C'Vital (qui travaille sur le territoire pour les personnes âgées et handicapées vivant à domicile). Nous écrivons le règlement intérieur et le livret d'accueil afin d'être prêts quand les soucis administratifs seront réglés. Ce projet accueillera 4 personnes âgées au sein du village. Ce seront

des personnes âgées autonomes aidées dans le quotidien par une maîtresse de maison et un jardinier - factotum. Un des buts de ce projet est de maintenir la vie sociale des anciens dans le village, dans le canton. Nous souhaitons impliquer les personnes âgées dans la gestion des maisons afin qu'elles restent actrices de leur vie et qu'elles continuent à choisir leur façon de vivre au quotidien. Une prestation globale va être proposée afin de faciliter les démarches administratives. Elle comprend les repas, les charges, le loyer, les impôts, le salaire des intervenants, le transport, la téléalarme... pour moins de 1000€. Des droits à l'allocation logement pourront être ouverts en fonction des revenus afin de réduire le coût de l'accueil. Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contacter Florence Ayçaguer de l'association C'Vital au 05.63.56.11.44.

VTT : APRÈS LES 84 KM DE SENTIERS DE RANDONNÉES DES 5 BOUCLES DE LA GRE-SINHOLA, LA CCCNOT VA METTRE EN PLACE DES CIRCUITS DE VTT SUR LE PAYS DE VAOUR.

Dans le cadre du projet de destination touristique « Gorges de l'Aveyron, Vallée du Viaur, tourisme durable et itinérance douce », la Communauté de Communes, sur proposition de l'Office de Tourisme, soutient la création d'une offre structurée en matière de VTT.



Le circuit s'articule autour d'une dorsale « Penne - Le Riols » passant par les 5 autres communes du territoire communautaire avec la possibilité d'avoir des boucles communales ou intercommunales. C'est environ 250 km de sentiers balisés labellisés FFC-VTT

empruntant des voies communales, et une quinzaine de boucles de longueur et de difficulté différentes de manière à répondre aux familles et aux sportifs. Par les liaisons « Penne - St Antonin » et « Le Riols - Laguëpie » le secteur du Pays de Vaour se rattache au site VTT Viaur Aveyron de l'AAGAC de Najac affilié à la FFC. Avec l'ouverture de circuits VTT sur Villefranche de Rouergue, ce site deviendra l'un des plus importants de Midi-Pyrénées, offrant plus de 1 000 KM de circuits.

C'est une réponse au projet « Gorges de l'Aveyron-Vallée du Viaur » et un atout touristique supplémentaire pour notre territoire.

L'opération, d'un montant de 12650 € HT, va entrer dans sa phase d'étude et aménagement. Elle bénéficie d'une aide du Conseil Général et de fonds européens LEADER, laissant environ 25% du montant à la charge de la CCCNOT. Donc astiquez vos bicyclettes et galvanisez vos mollets...

La Gazette Pennoise

MAIRIE DE PENNE

Le Bourg—81140 PENNE

Responsable de publication :
Jean-Luc KretzOnt participé à ce numéro :
Florence Ayçaguer, Philippe Delabre,
Thierry Guiraud, Sylvain Renard.Maquette, Mise en page :
Chantal GilliN° 8 — 1^{er} Trimestre 2012 — 12 janvier

Bulletin d'informations municipal

**SOMMAIRE**

Page 1

EDITO :

Le mot du Maire

Pages 2 et 3

VIE COMMUNALE

PLU, Assainissement, Périmètres
de protection, Déchets ménagers
et visite du bioréacteur, Petites
infos diverses...

Page 4

VIE INTERCOMMUNALE

Circuit VTT, Maison d'accueil
pour personnes âgées,
Cuisine centrale, Salle couverte
du Tennis, Travaux des Offices de
Tourisme...**Numéros utiles****Mairie**

☎ : 05-63-56-31-11

Fax : 05-63-56-39-40

Courriel : mairiedepenne@orange.fr

Site : <http://www.mairiedepenne.fr>

Horaires d'ouverture :

9h00-12h00 et 14h00-17h00

Fermé le mercredi et week-end

Eau

☎ : 05-63-56-31-11 (semaine)

☎ : 06-10-58-08-63 (urgences)

Électricité dépannage (Gaillac)

☎ : 08-10-33-30-81

Pompiers

☎ : 112

Gendarmerie

☎ : 05-63-56-48-30

ÉDITO

Le mot du Maire

L'année 2011 s'est achevée. Elle aura apporté beaucoup de joie et malheureusement, comme bien trop ces dernières années, beaucoup de tristesse. Penne a perdu une partie d'elle-même, je veux bien sûr parler du décès de René Lacombe. Je voudrais qu'on rende un brillant hommage à cet homme que tout le monde connaissait à Penne. Lui qui savait si bien accueillir, qui savait si bien évoquer Penne, qui savait si bien partager. On entendra toujours son rire qui résonnait dans les murs de Penne. Cet homme, malgré les coups durs de la vie, nous a souvent montré le chemin de la solidarité et du bonheur simple. Cette année, la soirée traditionnelle des vœux lui sera consacrée. Mais comme la vie continue...

L'année 2012 va être difficile si l'on en croit les économistes : eh oui, la crise est là. Vous n'êtes pas sans savoir que - même pour les communes - l'état, le département et la région resserrent leurs aides. Il va falloir être patients pour voir tous les projets aboutir. Mais comme à Penne on est opti-

miste, on fera tout pour continuer à améliorer le quotidien de chacun d'entre vous. Vous pourrez le découvrir dans cette gazette ainsi que dans les prochaines.

J'en profite pour faire un appel à chacun d'entre vous en direction de nos artisans, commerçants et auto entrepreneurs en les faisant travailler, eux qui sont une partie des forces vives de notre commune et générateurs d'emploi.

2012 est pour nous une année de recensement : il est obligatoire et se déroule sur une période très courte (du 19 janvier au 18 février 2012) : je vous remercie de réserver le meilleur accueil aux agents recenseurs. C'est en partie au nombre de sa population qu'une commune touche les dotations d'état.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour souhaiter à vous et vos familles beaucoup de bonheur, de santé et de prospérité pour cette année 2012.

Bien à vous.

Jean-Luc KRETZ

ASSAINISSEMENT GARISSOU

Fin juin 2009, l'entreprise Didier Maffre Terrassements achevait, à Garrissou, la mise en service d'un système d'assainissement « semi-collectif » à filtre à sable vertical. L'association Le Hameau de Garrissou, fondée autour de ce projet, prenait en charge la gestion de ce système. Le système était installé sur une parcelle de Patus en « Bien Non Délimité » que les propriétaires avaient choisi de ne pas diviser pour en confier la gestion à l'association. Le système comprenait 6 branchements, 3 étaient immédiatement utilisés, un 4^{ème} plus ré-

cemment, les deux derniers restant prêts à l'utilisation pour 2 maisons en cours de rénovation.

L'association réalisait l'emprunt nécessaire à la réalisation des travaux, que les adhérents rembourseraient par mensualités.

2 ans ½ plus tard, le système apporte entière satisfaction. Volontairement surdimensionné, il peut accueillir un éventuel 7^{ème} branchement, et se révèle fondateur d'une démarche collective complète, l'association ayant étendu ses compétences à la gestion de tous les espaces communs du hameau.

CHANTIER SAINT-PAUL

Les lignes électriques de Saint-Paul, ainsi que la voirie, étaient en très mauvais état. Ce projet de réfection était depuis longtemps dans les tuyaux et il a fallu attendre les accords de financement et les disponibilités des entreprises.

Le chantier est en cours de réalisation, il consiste à enfouir les lignes électriques, mettre un éclairage public, refaire le revêtement routier ainsi que le remplacement des conduites d'eau potable devenues sous dimensionnées et en mauvais état.

Certains administrés ont profité des tranchées pour installer un futur assainissement collectif privé.

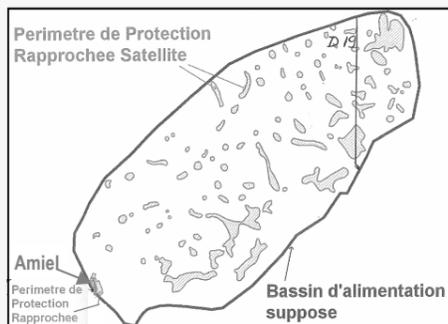
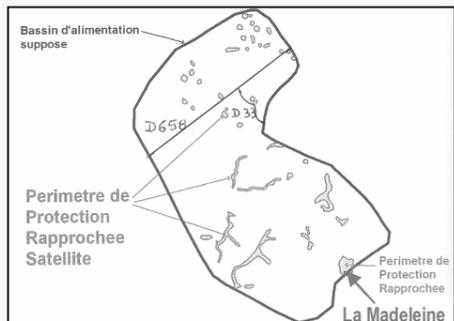
Nous remercions les habitants de Saint-Paul pour leur patience.

PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES SOURCES CAPTÉES

Le rapport d'expertise de l'hydrogéologue en matière de protection des captages d'Amiel et de La Madeleine nous a été présenté à l'ARS le lundi 5 décembre 2011.

Comme indiqué sur les graphiques ci-joints, ils se composent pour chacune des sources, de 3 périmètres de protection :

- Le périmètre immédiat, à savoir l'émergence et ses accès, qui doivent être propriété de la commune et interdit au public.
- Le périmètre rapproché classique (3,9 ha pour Amiel et 9ha pour La Madeleine), qui a pour objet de « protéger efficacement le captage vis-à-vis de la migration souterraine des substances polluantes » (circulaire du 24 juillet 1990). « Toute activité et fait devraient y être interdits à l'exception de l'entretien périodique sans aucun produit chimique ».
- Le périmètre éloigné, qui correspond au bassin d'alimenta-



tion présumé de la ressource. Il s'étend pour Amiel sur la commune de Saint-Antonin jusqu'à Laussier - Palot, et pour La Madeleine sur les communes de Montroux et Cazals.

Il suppose de « bonnes pratiques agricoles » (comme Natura 2000), des assainissements privés efficaces (bientôt les SPANC) et une surveillance des routes qui le traverse en cas d'accident (hydrocarbures).

Mais dans ce périmètre éloigné composé essentiellement de plateaux karstiques, se trouvent une multitude de dolines (dépressions argilo-calcaires résultant d'une dissolution des calcaires, véritables entonnoirs pluviaux). Toutes ces dolines doivent être intégrées au périmètre de protection rapprochée que l'on appelle le périmètre de protection satellite, et sont soumises à un contrôle contraignant.

Nous sommes pour le moment en train de déterminer l'encadrement de ces parcelles.

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Conformément à la méthodologie retenue par le bureau d'étude en charge de la conduite du PLU communal, la commission « PLU », composée d'élus et de citoyens pennols, travaille assidûment avec les architectes urbanistes, Messieurs Philippe Millasseau et Patrice Cancet à l'élaboration du Projet Aménagement de Développement Durable (PADD), élément fondateur du PLU.

La démarche initiale consiste à identifier les bâtis et leur usage

(résidence principale ou secondaire, atelier, garage, gîte, logement vacant, ruine, ...) tant dans les hameaux (atelier n°1) que dans le bourg (atelier n°2). Ce travail diagnostique de précision permettra de présenter et mettre en débat, à partir de critères objectifs, des options d'aménagement de l'accueil résidentiel et du cadre de vie, fondatrices du PADD.

Selon la procédure administrative légale, le PADD devra ensuite être présenté à la municipalité et aux personnes publiques associées,

avant de faire l'objet d'une réunion publique. Après quoi, il sera soumis à la validation et au vote du Conseil Municipal.

Cette première étape achevée, le PLU rentrera dans une deuxième phase consacrée à la définition du zonage, des orientations d'aménagement et d'élaboration du règlement ...

Pour rappel enfin, il existe un cahier de doléances disponible en mairie, sur lequel tous les administrés peuvent consigner leurs observations et remarques.

AMÉLIORER NOTRE TRI SÉLECTIF ET CONNAÎTRE LE SORT DE NOS DÉCHETS

La commune de Penne a participé à une action de communication sur le tri avec des ambassadeurs de Trifyl. 4 ambassadeurs du tri accompagnés de conseillers municipaux ont rencontré 206 personnes soit 57,7% de la population pennole. Les remarques les plus fréquentes ont été : le manque de « récup'erre » sur la commune, le manque de signalétique sur les conteneurs et la difficulté de tri sur les aérosols. Le porte à porte à porté ses fruits car de 12,91% de taux de refus (containers jaunes mal triés) en juin, la commune est passée à 6,51% de taux de refus en octobre, soit deux mois après le passage des ambassadeurs. Nous avons décidé, avec certains conseillers municipaux, de suivre nos ordures jusqu'au bioréacteur de La Bes-



siers-Candeil afin de connaître le sort de nos déchets. Le bioréacteur, en deux mots, sert à accélérer la dégradation des déchets et donc la production de bio-gaz (ressource renouvelable) selon deux grands principes qui sont, la fermeture hermétique des casiers permettant un stockage anaérobie des déchets et la réinjection continue des lixiviats (jus de déchets) au cœur du massif de déchets.

La valorisation énergétique se fait sous forme d'électricité et de chaleur via deux moteurs développant chacun une puissance nominale de 1,1 MWe. Ce sont des moteurs spécialement conçus pour fonctionner au biogaz (qui contient environ 50% de CO2 et 50% de méthane). Chaque moteur est connecté à un alter-

ne force mécanique en un courant électrique. La totalité de la production électrique est injectée dans le réseau et revendue à EDF. La chaleur émise par les moteurs est récupérée et utilisée pour chauffer les bâtiments administratifs du site. On parle alors de cogénération (à partir du biogaz on récupère et valorise deux formes d'énergies : de l'électricité et de la chaleur). Ces deux moteurs fonctionnant à plein régime pourront alimenter en électricité une ville de 10 000 habitants hors chauffage. Cette transformation représente aujourd'hui 90% de la production totale de biogaz.

En allant sur le site nous avons compris que les déchets renouvelables mal triés se retrouvent également enterrés sur le site et non pas recyclés. A nous d'être vigilants en amont afin de contribuer à n'enterrer que les déchets non recyclables.

TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Le Conseil Municipal du 26 octobre a délibéré sur la tarification à appliquer concernant la location de la salle des fêtes. Voici les tarifs proposés :

Catégories	Été	Hiver
Pennols	70 €	100 €
Extérieurs	200 €	250 €
Emprunt de matériel	15 €	
Location pour pot	30 €	

Location annuelle pour toute activité privée de la salle : gratuit pour les associations pennoles, 200 € pour les associations extérieures.

ESPACE COMMUNAL DU « CAUSSE DE MAGROU »

Une étude de prix a été commandée par la commune à la SPIE de manière à équiper l'espace communal du Magrou en éclairage et bornes électriques à l'usage des associations et à l'implantation d'une possible aire de stationnement pour camping cars.



CROTTE AU VILLAGE

Parce que l'employé municipal et les filles de l'Office de Tourisme ne sont pas des motos crottes employées par la Mairie de Paris, MERCI à tous les propriétaires de chiens de les accompagner dans les rues du village et de ramasser leurs productions...



ETAT CIVIL :

Naissances :

- Théo **DUCHEL**, né le 08/07/11 à Montauban, domicilié à Roussergues.
- Romain **BREGEON—COUTENS**, né le 01/09/11 à Penne, domicilié à Martres de bel air.
- Manélia **TARDIVEAU**, née le 22/09/11 à Penne, domiciliée à La Serre.
- Zia Lili Zamalia **GUILIER**, née le 12/10/11 à Montauban, domiciliée à Janoye.
- Noélie **LARROQUE**, née le 02/11/11 à Montauban, domiciliée à Pagès Bas.

Décès :

- René **LACOMBE**, décédé le 10/08/11 à Beaumont de Lomagne, domicilié à Penne.
- Lucienne Éliane Madeleine **MESTRE** veuve **PLANTADE**, décédée le 09/11/11 à Saint Antonin Noble Val.

Mariages :

- Loïc **DAUNAY** et Dominique **CASTANHO**, le 10/09/11, domiciliés à Le Roudoulier.

CONSEILS MUNICIPAUX :

- Lundi 23 janvier
 - Vendredi 24 février
 - Vendredi 23 mars
 - Vendredi 23 avril
 - Mardi 8 mai
 - Vendredi 22 juin
- Nous essayons de respecter ces dates qui sont cependant susceptibles d'être modifiées en cas de force majeure.

POT DU MAIRE

Vous êtes tous chaleureusement invités à venir partager avec les élus ce bon moment :

Vendredi 27 Janvier à 18h30 à la Salle des Fêtes du village.

